

Conseil Municipal du 10 juillet 2020 (1^{ère} séance)

Tous les conseillers municipaux sont présents.

1- Présentation du projet de reprise de la boucherie-charcuterie

Mme et M Maxime NICOLAS présentent leur projet de reprise de la boucherie-charcuterie-traiteur.

Ils sont accompagnés par la Chambre des Métiers et ont déjà travaillé sur un prévisionnel.

Ils souhaitent prendre les locaux en septembre pour une ouverture fin septembre 2020.

2- Les procès-verbaux de séance du 08 juin 2020 et du 03 juillet 2020 sont approuvés par 14 voix « pour » et 1 abstention (David CHAULET).

3- Désignation est faite des représentants du conseil municipal au sein des commissions internes comme suit :

- Commission « administration générale et finances » :
 - o Présidente déléguée : Colette LASSUDRIE
 - o Vice-président : David VALIBUS
 - o Membres : Marie-Eve ANGLARD, Jacqueline CAUX, Mathieu CHAVEROUX, Serge GIROUX, Nathalie GOUT, Géraud GRIFFON, Bernard LIDOVE
- Commission « aménagement et infrastructures communales » :
 - o Président délégué : Bernard LIDOVE
 - o Vice-président : David CHAULET
 - o Membres : Michel BARRASSIN, Mathieu CHAVEROUX, Serge GIROUX, Cyril JOURDE, Franck LE CHARPENTIER, Sophie PETIT
- Commission « développement et action communale » :
 - o Présidente déléguée : Nathalie GOUT
 - o Vice-président : Cyril JOURDE
 - o Membres : Marie-Eve ANGLARD, Jacqueline CAUX, David CHAULET, Mathieu CHAVEROUX, Serge GIROUX, Géraud GRIFFON, Franck LE CHARPENTIER, Bernard LIDOVE, Sophie PETIT
- Commission « services à la population »
 - o Présidente déléguée : Marie Eve ANGLARD
 - o Vice-président : Sophie PETIT
 - o Membres : Michel BARRASSIN, Jacqueline CAUX, Mathieu CHAVEROUX, Nathalie GOUT, Géraud GRIFFON, Colette LASSUDRIE, David VALIBUS
- Commission d'appel d'offres
 - o Président : Maire
 - o Membres titulaires : Mathieu CHAVEROUX, David CHAULET, Colette LASSUDRIE
 - o Membres suppléants : Serge GIROUX, Bernard LIDOVE, Franck LE CHARPENTIER
- Commission des marchés publics
 - o Président : Maire
 - o Membres titulaires : Mathieu CHAVEROUX, David CHAULET, Colette LASSUDRIE
 - o Membres suppléants : Serge GIROUX, Bernard LIDOVE, Franck LE CHARPENTIER
- Commission des délégations de service public
 - o Président : Maire
 - o Membres titulaires : Mathieu CHAVEROUX, Nathalie GOUT, Serge GIROUX
 - o Membres suppléants : Jacqueline CAUX, Michel BARRASSIN, David VALIBUS
 - o M le Trésorier et la DDSCPP sont membres de droit mais n'ont qu'une voix consultative
- Commission de contrôle des listes électorales
 - o Membres du conseil municipal : Colette LASSUDRIE (titulaire), Nathalie GOUT (suppléant)
 - o Délégués de l'Administration : Philippe OYSEL (titulaire), Anne JOURDE (suppléant)
 - o Délégués du Tribunal : Véronique LAPEYRE (titulaire), Martine GUILLAUME (suppléant)

4- Désignation est faite des représentants du conseil municipal au sein des organismes extérieurs

- Haute-Corrèze Communauté :
 - o Membre titulaire : Serge GUILLAUME
 - o Membre suppléant : Mathieu CHAVEROUX

- Syndicat de la Diège :
 - o Membres titulaires : Serge GUILLAUME et Bernard LIDOVE
 - o Membres suppléants : Franck LE CHARPENTIER et Michel BARRASSIN
- Association des Elus de la Montagne : le Maire ou son représentant
- Association des Maires de la Corrèze : le Maire ou son représentant
- Association des Maires Ruraux de France : le Maire ou son représentant
- Instance de Coordination et de l'Autonomie : le Maire et Sophie PETIT
- Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile : le Maire et Sophie PETIT
- Gîtes de France de la Corrèze : Jacqueline CAUX
- La Dordogne de Villages en Barrages : le Maire ou son représentant
- Syndicat des Etangs de la Corrèze : le Maire ou son représentant
- Stations Vertes de Vacances : Serge GIROUX
- Corrèze Ingénierie : le Maire ou son représentant
- Association des Gorges de la Haute-Dordogne : le Maire ou son représentant
- Délégué à la Défense : Géraud GRIFFON
- Délégué à la Sécurité Routière : Géraud GRIFFON

5- Fixation du montant des indemnités de fonctions du maire et des adjoints

Par 14 voix « pour » et 1 abstention (David CHAULET), décision est prise, avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- Maire : 40.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 1^{er} adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 2^{ème} adjoint : 8.45 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 3^{ème} adjoint : 8.45 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

6- Le conseil municipal attribue plusieurs délégations à M le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L2122-23 du CGCT.

7- Détermination est faite des dépenses imputables au 6232 « Fêtes et Cérémonies » et au 6257 « Réceptions ».

8- Le conseil municipal attribue les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2020 :

Associations	Subventions 2020
Amicale des Sapeurs-pompiers de Soursac	1 600,00 €
Association d'Organisation et de Gestion de Pêche du Plan d'Eau de Soursac	650,00 €
Association Sportive Scolaire de l'Ecole de Soursac	600,00 €
Association des Anciens Combattants de Soursac	200,00 €
Association Lappleau Soursac Cochonnet Club	600,00 €
Association Les Pieds Chantant	450,00 €
Association Line Dance Of Eagle' s	450,00 €
Association Soursac Informatique	150,00 €
Association Vivre à Spontour	450,00 €
ASTTRE 19	1 100,00 €
Club de l'Age d'or	1 500,00 €
Comité des fêtes	7 500,00 €
Espérance Sportive Soursacoise	5 300,00 €
FNACA	200,00 €
Foyer Rural	800,00 €
Société de Chasse	1 200,00 €
Soursac Cars	240,00 €
Soursac en forme	500,00 €
Spontour Animation	450,00 €
Association Les Dentellières de la Luzège	150,00 €

Association Pêcheurs aux Filets	50,00 €
AAPPMA	500,00 €
ADAPEI de la Corrèze	35,00 €
AFM TELETHON	35,00 €
AFSEP	35,00 €
Amicales des Maquis de Haute Corrèze	35,00 €
APAJH Corrèze	35,00 €
Association des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Corrèze	150,00 €
Association des Conciliateurs de Justice du Limousin	35,00 €
Association des Jeunesses Musicales de France - Délégation de Neuvic	100,00 €
Association Loisirs et Sports de Haute Corrèze	100,00 €
Association pour l'accompagnement et le développement des soins palliatifs de la Corrèze	35,00 €
Association Prévention Routière	40,00 €
Association SOS Violences Conjugales	30,00 €
Aujourd'hui Pour Demain	50,00 €
Comice Agricole ²	350,00 €
Croix Rouge Française	35,00 €
La Dordogne de villages en barrages	500,00 €
La Ligue de l'Enseignement - FAL 19	35,00 €
Le Festival de la Luzège	200,00 €
Les Gabariers de Chalignac	600,00 €
Les Musiciens du Val de Seine	300,00 €
Les Pupilles Enseignement Public de la Corrèze	100,00 €
Les Restaurants du Cœur de la Corrèze	35,00 €
Protection Civile Corrèze	35,00 €
Secours Populaire - Fédération de la Corrèze	35,00 €
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Corrèze	150,00 €
USEP Comité Départemental	150,00 €

9- Conclusion d'un bail commercial

Un bail commercial va être conclu avec l'EURL NICOLAS pour la gérance de la boucherie-charcuterie à compter du 15 septembre 2020.

Le loyer mensuel est fixé à 300 € HT soit 360 € TTC pour la première période triennale. Une caution égale à un mois de loyer sera demandée au preneur.

Le bail commercial sera conclu devant Me SAGEAUD, Notaire à LAPLEAU et un état des lieux sera réalisé par Huissier de justice à la prise des locaux.

10- Conclusion d'un protocole d'accord en vue d'une rupture anticipée de bail commercial

Un protocole d'accord va être conclu avec l'EURL COJOCARU DE SADELEER afin déterminer les modalités de rupture anticipée du bail commercial pour la gestion de l'hôtel-restaurant « Le Soursacois ».

Le protocole d'accord sera rédigé par Me Antoine LAMAGAT, avocat.

11- Non restitution de cautions

Au vu des états des lieux dressés par Huissier de justice et des états des sommes impayées, le conseil municipal décide de ne pas restituer les cautions de la boucherie-charcuterie et du commerce de proximité.

12- Paiement des heures majorées pour le personnel saisonnier

Le conseil municipal approuve le paiement des heures majorées pour les agents saisonniers qui exercent leurs missions les dimanches et jours fériés.

13- Rétrocession d'une concession du cimetière

Suite à la demande de la famille propriétaire, le conseil municipal approuve la rétrocession à la commune de la concession n°499 / 31 NC au cimetière de Soursac.

14- Questions diverses

- Une convention sera conclue avec le Festival de la Luzège pour l'organisation d'une représentation de l'édition 2020 à Soursac le 04 août au parc de la Sogne.
- Une page Facebook de la commune sera prochainement créée ouverte pour la diffusion d'informations communales.
- M le Maire fait savoir qu'il a contracté une assurance sur ses fonds personnels pour ses fonctions de maire. Cette assurance couvre également les adjoints dans leurs fonctions et le maire dans les fonctions intercommunales qu'il pourrait occuper.
- Proposition est faite par David VALIBUS de rencontrer les jeunes soursacois pour les inciter à passer les diplômes de surveillants de baignade.
- David VALIBUS souhaite des précisions sur le positionnement hiérarchique des agents administratifs ; M le Maire indique que l'organisation des services dépend des missions exercées et des grades des agents, un organigramme a été déterminé. Toutes les décisions sont prises en accord avec le Centre de Gestion de la fonction publique.
- David VALIBUS fait part de « comportements douteux » d'un agent de l'école ; M le Maire invite les parents à lui écrire, il ne peut en aucun cas agir sans fondement.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 17 heures 05.

Conseil Municipal du 10 juillet 2020 (2^{ème} séance)

Tous les conseillers municipaux sont présents.

Il est procédé à l'élection de trois délégués des conseils municipaux et de trois suppléants en vue de l'élection sénatoriale.

Les candidats pour l'élection des délégués sont Serge GUILLAUME, Mathieu CHAVEROUX, Jacqueline CAUX et David VALIBUS.

Suite aux opérations de vote, les assesseurs procèdent à la comptabilisation des bulletins.

Nombre de votants : 15

Bulletins nuls ou blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Suffrages obtenus :

- Serge GUILLAUME : 13
- Mathieu CHAVEROUX : 14
- Jacqueline CAUX : 10
- David VALIBUS : 5

Les candidats à l'élection des suppléants sont Bernard LIDOVE, Colette LASSUDRIE, Géraud GRIFFON et David VALIBUS.

Suite aux opérations de vote, les assesseurs procèdent à la comptabilisation des bulletins.

Nombre de votants : 15

Bulletins nuls ou blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Suffrages obtenus :

- Bernard LIDOVE : 14
- Colette LASSUDRIE : 11
- Géraud GRIFFON : 11
- David VALIBUS : 6
- Jacqueline CAUX : 1

Sont donc déclarés élus pour être délégués des conseils municipaux en vue de l'élection sénatoriale : Mathieu CHAVEROUX, Serge GUILLAUME et Jacqueline CAUX.

Sont donc déclarés élus pour être suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection sénatoriale : Bernard LIDOVE, Colette LASSUDRIE et Géraud GRIFFON.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 17 heures 40.